



Les Pensions de famille se sont développées à la suite d'un programme expérimental lancé en 1997 par les ministères du Logement et de l'Action sociale. Les enseignements tirés de ces expériences très diverses et les contributions de la Fondation Abbé Pierre ont débouché sur la définition du statut administratif de « maison relais » en 2002. Depuis, les pouvoirs publics ont encouragé la création de ces maisons qui participent à la mise en œuvre du droit au logement.

Considérant que les Pensions de famille constituent une réponse pertinente pour des personnes isolées en situation de mal logement et de grande exclusion, la Fondation Abbé Pierre soutient directement des projets et les accompagne dans leur développement. Elle a édité un guide méthodologique pour aider à la création de Pensions de famille, appellation jugée plus proche de l'idée de logement durable que celle de maison relais. La Fondation a fédéré progressivement dans son réseau les Pensions qui partagent les valeurs et les principes suivants, élaborés collectivement.

Proposer un habitat durable à des personnes isolées

Une Pension de famille est un lieu où peuvent s'installer sans limitation de durée des personnes souffrant d'isolement et rencontrant des difficultés pour vivre dans un logement traditionnel. Ces personnes y disposent d'un « chez soi », dans un environnement chaleureux. La Pension est un lieu convivial, à taille humaine, intégré dans son environnement rural ou urbain, offrant un logement privatif équipé et confortable, ainsi que des espaces communs conçus pour une vie agréable. Le projet social de la Pension de famille défini par le gestionnaire est mis en œuvre et enrichi par les résidents et l'équipe de salariés et de bénévoles, en partenariat avec les acteurs locaux. La vie quotidienne (tâches ménagères, activités, loisirs...) invite à des échanges pour sortir de l'isolement et retrouver des repères.

Pouvoir s'installer, choisir de partir

La Pension de famille rend possibles l'installation, la sécurisation, la reprise de confiance et l'envie de faire des projets, chez soi et en société. Le relogement du résident n'est pas en soi un objectif car il nécessite une confiance retrouvée. *Le départ peut être envisagé quand le résident le souhaite*, dans le respect des clauses inscrites dans le titre d'occupation. De la même façon, par son attachement au lieu et sa contribution à la vie du groupe, le résident qui choisit de rester témoigne d'une installation réussie.

Vivre chez soi...

La Pension de famille offre un chez soi qui respecte la vie privée du résident. *Le logement est un endroit où l'on peut préserver son intimité, se réfugier sans craindre l'intrusion, s'organiser, recevoir ses amis ou sa famille....* Avec chaque résident, la Pension de famille œuvre à renouer les liens affectifs.

...vivre ensemble

La Pension de famille accueille une mixité de personnes (sexe, âge, histoires, problématiques) au sein d'un groupe dont l'équilibre est recherché avec la commission d'attribution. Les différences, les demandes et les capacités des uns et des autres vont produire de la richesse sociale. *Il ne s'agit pas en effet de vivre entre soi, mais de vivre avec les autres.* Au-delà des activités proposées dans le cadre du projet social, la participation des résidents à la vie de la Pension permet l'élaboration d'expériences communes. Pour décider de s'installer, il importe que le résident rencontre l'équipe et découvre la vie de la Pension avant d'y entrer. Il pourra ainsi adhérer à ses règles de fonctionnement. *Vivre ensemble doit apporter davantage de satisfactions que de contraintes.* Les relations entre les résidents et le gestionnaire se réfèrent à la loi. Le règlement intérieur fournit un cadre et des repères. Le libre usage du logement s'exerce dans le respect des autres et la tranquillité du voisinage. Les réorientations vers une solution mieux adaptée à la personne et les éventuelles ruptures à l'initiative du gestionnaire sont préparées et accompagnées.

Au quotidien...

La fonction d'hôte est centrale. *La relation aux résidents s'organise à partir des gestes du quotidien* : s'occuper de la maison, effectuer des démarches, avoir une activité, des loisirs et des moments de détente. Cette vie commune respecte les rythmes usuels, en privilégiant les repas, les soirées, les week-ends, mais aussi les temps où les résidents se retrouvent entre eux ; elle valorise la parole des personnes et leur place de citoyen dans et au-delà de la Pension. En partageant le quotidien avec les résidents, l'équipe invite chacun à se projeter. L'intensité des relations suppose une équipe d'au moins deux membres, présents sur des temps communs et alternés.

...une attention bienveillante de l'équipe

Dans la Pension de famille, les résidents bénéficient d'un accompagnement de proximité, favorisant notamment l'accès aux droits et à la santé, en lien avec les référents externes chargés de leur suivi social ou médical. *L'équipe est attentive aux difficultés, aux envies, à la santé ; elle conseille les résidents, les encourage, les oriente vers les partenaires extérieurs à même de leur répondre.* L'équipe rappelle les accords négociés, le statut de résident, les droits et devoirs réciproques. Son accompagnement s'appuie sur les rencontres au quotidien, les tête-à-tête occasionnels, la parole donnée, la régulation de la vie de groupe.

Un investissement personnel et professionnel inscrit dans le travail en réseau

La dimension relationnelle du projet est centrale. D'autres tâches, pratiques, sociales ou administratives, sont aussi dévolues aux membres de l'équipe. *Ils doivent savoir être chaleureux, accueillants, mais aussi structurants et de bon conseil.* Cet investissement et ce savoir être ne se réduisent pas à une formation ou à un diplôme. Cependant, le processus de formation peut contribuer à les développer, les entretenir, dans le cadre d'une mission professionnelle. Les membres de l'équipe s'inscrivent dans des réseaux qui vont faciliter leurs tâches et entretenir leur motivation :

- le réseau de leurs collègues, au sein de l'association gestionnaire ;
- le réseau des partenaires locaux, qui participent à l'accompagnement des résidents, et des acteurs institutionnels, qui soutiennent le projet ;
- le réseau de la Fondation Abbé Pierre.

**Fondation Abbé Pierre
délégation générale
3-5, rue de Romainville
75019 Paris
Tél : 01 55 56 37 00**

www.fondation-abbe-pierre.fr
pensiondefamille@fondation-abbe-pierre.fr



photos : Joss Dray graphisme : Costanza Matteucci

la charte
des Pensions
de famille

repères
loisirs
quotidien
chez soi
bénévoles
installation
structure
liens sociaux
vivre ensemble
autres
accompagner
projets
confiance
lieu
vie privée
attachement
communauté
intimité
réseau
détente
repas
liens
résidents
famille
soutien



Fondation
Abbé Pierre
pour le logement
des défavorisés